

Ville de Saint-Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 5 juin 2023

DÉCISION DU MAIRE N° 2023_ST_DEC11

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat, alinéa 5,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

D É C I D E

Article 1 : De signer une convention avec l'association Nature Environnement 17, basée à Surgères (17), pour le prêt d'une exposition « Les chauves-souris, ces étranges mammifères ». Cette exposition durera du 8 août au 5 septembre 2023 et illustrera le rôle des mares dans l'environnement et leur impact sur la biodiversité. Elle sera affichée dans le hall de la mairie sur tout la durée du prêt hormis les 22 et 23 août 2023 où elle sera exposée à la Maison du Développement Durable, situé au 52 quai de Bernouet. L'exposition viendra en appui de l'animation « Chauves-souris, les demoiselles de la nuit » prévue le 22 août.

Article 2 : Ce prêt est consenti à titre gratuit.

Article 3 : La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil Municipal.



La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20230605-
2023_ST_DEC11
AR Sous-préfecture le 7 juin 2023
Publication dématérialisée le 7 juin 2023